

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 17 novembre, les membres composant le Conseil municipal, convoqués le 10 novembre 2022 par Monsieur Jean-Paul FAUCONNET, Maire, se sont réunis dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. FAUCONNET, le Maire

Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, Adjointes – Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN (à partir de 19h50), Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA (à partir de 20h14), M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL, Conseillers municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : M. BAKIR à Mme VAVASSORI - M. CHAMBORAIRE à M. ARCELUZ - M. SALLIOT à M. CAREL — M. CAPILLON à M. ITZKOVITCH - M. PARISE à Mme DA COSTA – Mme KELOUA (jusqu'à 20h14) à Mme THIBAUT

ABSENTS : M. CIANI – Mme SEBAN (jusqu'à 19h50)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Patricia VAVASSORI

43 Conseillers municipaux en exercice

Présents : 37

Représentés : 5

Absents : 1

Début de séance : 19h39

Monsieur le Maire

Patricia VAVASSORI, voulez-vous être secrétaire de séance ?

Patricia VAVASSORI

Oui Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Je vous en remercie par avance. Je vous propose de faire l'appel.

Madame Patricia VAVASSORI procède à l'appel.

Patricia VAVASSORI

Monsieur le Maire, nous sommes 41 présents ou représentés.

Monsieur le Maire

Merci Madame VAVASSORI.

**• APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI
20 OCTOBRE 2022**

Monsieur le Maire

Bien, nous allons débiter par l'approbation du procès-verbal de notre Conseil municipal du 20 octobre dernier. Y a-t-il des remarques ? Monsieur BÉAL.

Éric BÉAL

Merci Monsieur le Maire. Mesdames et messieurs du public, mes chers collègues, j'aimerais en effet revenir sur le début de séance du mois dernier. Vous vous en souvenez, début tumultueux. J'ai pris la parole pour répondre à Monsieur ITZKOVITCH et c'était une erreur. C'était une erreur puisque Monsieur ITZKOVITCH faisait référence à la séance de septembre et à mon intervention après celle de Madame DA COSTA. J'aurais dû, Madame DA COSTA, m'adresser directement à vous plutôt que d'essayer de ferrailer avec Monsieur ITZKOVITCH, vous expliquer que j'avais effectivement entendu dire que vous étiez sortie meurtrie de cette séance et que j'étais désolé. Je ne l'ai pas fait. C'est une erreur de ma part. J'aurais dû clarifier les choses, préciser, mais ce n'est plus le moment de le faire. Aujourd'hui, je n'ai que la ressource de vous présenter mes excuses, parce que visiblement vous êtes sortie meurtrie de la séance de septembre, et ce n'était pas du tout mon intention. Mais voilà, c'est trop tard pour vous apporter des explications, qu'éventuellement je peux vous apporter en aparté si vous le souhaitez. Donc, encore une fois, je vous prie de m'excuser sur le sentiment que vous avez ressenti en septembre, et j'espère que cela ne se reproduira plus, même si nous aurons probablement l'occasion d'être en contradiction sur le passé, le présent ou l'avenir de Rosny-sous-Bois.

Monsieur le Maire

Monsieur BÉAL, je vous remercie doublement. D'abord pour Madame DA COSTA, en effet, qui a très mal vécu cet échange, et pour nous-mêmes aussi, puisque l'échange dernier a quand même été très violent, donc j'ai été obligé de faire un rappel à l'ordre. Je souhaiterais que ces rappels à l'ordre ne se fassent plus et que nous puissions, en effet, échanger en se respectant les uns les autres, même si nous avons des oppositions, bien sûr, à défendre et des projets divergents. Nous pouvons le dire en toute bonne intelligence, sans avoir à hausser le ton, sans avoir à s'insulter, sans avoir à pérorer. Donc, Monsieur BÉAL, je vous remercie de votre intervention et nous vous en sommes gré. Merci.

Y a-t-il d'autres remarques ? Non.

Qui est contre ce PV ? Qui s'abstient ? Ce PV est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

UNANIMITE

1. DÉSIGNATION D'UN ÉLU À LA MISSION LOCALE MARNE AUX BOIS EN REMPLACEMENT DE MADAME CHAJID

Monsieur le Maire

Le premier point de notre ordre du jour est la désignation d'un élu à la Mission locale Marne aux Bois en remplacement de la regrettée Madame CHAJID qui nous représentait au sein de cette association. À ce titre, je vous propose la candidature de Madame Odile TISSOT.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Je passe au vote. Y a-t-il des non-prises part au vote ? Alors, donc 6 et 7 = 13. Des abstentions ? Des votes contre ? Non.

Patricia VAVASSORI

Monsieur le Maire, le point est adopté par 28 votes pour et 13 non-prises part au vote.

Monsieur le Maire

Merci. Merci Madame TISSOT de nous représenter au sein de cette Mission locale.

28 voix pour et 13 non-prises part au vote (6 URAM et 7 R.E.S.)

SUFFRAGES EXPRIMES	41
POUR	28 M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT
CONTRE	0
NON PRISE PART AU VOTE	13 M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAULT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

2. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS AU COMITÉ DES ABONNÉS CONCERNANT LA GÉOTHERMIE CRÉÉ PAR LE SIPPAREC

Monsieur le Maire

Il nous faut maintenant désigner des représentants au sein du Comité des abonnés concernant la géothermie, qui a été créé par le SIPPAREC. Je ne remonte pas dans le temps, avec la création de notre géothermie.

Dans le cadre du suivi du contrat, le SIPPAREC propose la mise en place d'un comité de suivi des abonnés. Ce comité de suivi des abonnés permettra la remontée d'informations et de questionnements des utilisateurs du réseau de chaleur, et permettra dans le même temps des communications informatives sur les actualités du réseau.

Des élus de la Ville peuvent siéger au sein de cette instance, et je vous propose de nommer un titulaire et un suppléant, à savoir Monsieur LE FLOCH en qualité de titulaire et Monsieur Pierre-Olivier CAREL en qualité de suppléant.

Y a-t-il des non-prises part au vote ? Madame THIBAUT ? C'est une intervention ou c'est un vote ?

Magalie THIBAUT

Oui, une intervention s'il vous plaît Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Oui.

Magalie THIBAUT

Bonsoir Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames, messieurs,

Nous vous avons interpellé à l'occasion du Conseil municipal du 23 mai dernier suite à des remontées de plusieurs conseils syndicaux d'immeubles rosnéens qui sont notamment alimentés par la géothermie. Cette interpellation portait notamment sur le montant de leur facture ainsi que sur les modalités de calcul de leur abonnement et sur la nécessité de créer un comité d'abonnés de la géothermie. Depuis ce Conseil, ces riverains ont pu être reçus par Monsieur LE FLOCH et le SIPPAREC, au mois de juillet, pour évoquer et faire le point sur l'ensemble de ces demandes-là.

Suite à cette réunion, il semblerait que ces riverains n'aient pas eu de retour sur l'ensemble des échanges et des discussions, ou en tout cas la mise en œuvre de ces propositions. Nous constatons néanmoins qu'à travers cette délibération – et je pense qu'ils seront satisfaits de l'apprendre – vous actez la mise en place du Comité des abonnés de la géothermie.

Néanmoins, permettez-moi d'insister et de relancer une de leurs demandes, qui concernait, lors de cette réunion, apparemment les représentants d'YGEO et vous-même, Monsieur LE FLOCH, vous vous étiez engagés à entamer des négociations avec YGEO pour modifier notamment le coefficient de conversion de la puissance souscrite en URF des immeubles neufs. Je me permets donc de vous demander si ces négociations ont pu aboutir, ou en tout cas à quel stade est-ce que vous en êtes dans les négociations ? Merci.

Monsieur le Maire

Monsieur LE FLOCH pour la réponse, s'il vous plaît.

Fabrice LE FLOCH

Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir à tous,

Alors, effectivement, j'ai reçu pas mal de personnes qui avaient des soucis avec la géothermie. Alors, pour répondre à votre question, ce n'est pas évident de revoir ce qui a été signé au début, parce que l'on ne peut pas forcer YGEO, s'ils ne veulent pas changer ce qui a été signé au début.

Il y a des négociations en cours, mais pour l'instant elles n'ont pas abouti, mais il y a eu un contrat de signé au début et, voilà, s'il n'y a pas de la bonne volonté de la part d'YGEO, nous allons avoir du mal. Mais nous insistons.

Sur ce comité, il va être créé. Alors, il y a trois villes. Ce qui nous a pris un peu de temps, c'est qu'il y a trois villes dedans. Il y a Noisy-le-Sec et Montreuil, donc il faut que la délibération passe sur ces trois villes. J'ai demandé que l'on enclenche assez rapidement, donc nous espérons en décembre, ce premier comité.

Justement, j'ai tenu à inviter des Rosnéens, et pas que des syndics, parce que nous avons pu voir, quand même, que les syndics ne sont pas forcément au courant. Donc, là, nous allons vraiment inviter des Rosnéens.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur LE FLOCH. C'est vrai que par rapport aux syndics il y avait aussi quelques difficultés. Dans mes anciennes fonctions, j'avais eu l'occasion de voir ce sujet et les Rosnéens avaient quelques difficultés à pouvoir avoir des informations de la part des syndics, qui faisaient un petit peu de rétention d'informations et qui disaient : « *Oui, c'est la faute de la Ville* ». Donc il y avait des remontées en cascade qui revenaient automatiquement vers la Ville. Donc nous, nous revenions vers les syndics en disant : « *Mais oui, c'est à vous aussi de gérer par rapport aux frais afférents à la géothermie* ».

Je pense qu'il est très important, en effet, d'avoir une relation avec les syndics, parce qu'ils sont bien sûr les intermédiaires, mais aussi avec les Rosnéens qui habitent dans ces lieux où il y a de la géothermie.

Monsieur LE FLOCH, je vous charge de faire ce lien entre syndics, mais aussi avec les habitants de nos quartiers. Je vois que vous en avez la bonne volonté et je vous en remercie par avance.

Fabrice LE FLOCH

Nous avons quand même de bons retours parce qu'avant il n'y avait aucun contact avec YGEO et, depuis que nous sommes élus, il y a vraiment des contacts. Dès que je suis interpellé sur cela, je n'hésite pas à proposer des réunions avec YGEO pour améliorer les choses. Je sais que cela va être fait.

Monsieur le Maire

Merci bien. Je passe au vote. Y a-t-il des non-prises part au vote ? 6 et 7 = 13.

Patricia VAVASSORI

Nous notons l'arrivée de Madame SEBAN.

Monsieur le Maire

Des abstentions ? Votes contre ? Bien, donc ce point est adopté par...

Patricia VAVASSORI

29 votes pour.

Monsieur le Maire

29 votes pour, je vous en remercie.

29 voix pour et 13 non-prises part au vote (6 URAM et 7 R.E.S.)

SUFFRAGES EXPRIMES	42
POUR	29
	M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLE, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme SEBAN
CONTRE	0
NON PRISE PART AU VOTE	13
	M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

3. CRÉATION DU FONDS DE DOTATION DÉNOMMÉ « MES SCÈNES À ROSNY »

Monsieur le Maire

Je vais vous présenter maintenant la création d'un fonds de dotation, dénommé « Mes scènes à Rosny ».

À un moment où les dotations de l'État ont tendance à rétrécir pour les collectivités, il nous a semblé opportun, comme cela se fait aujourd'hui dans la majeure partie des villes, de vous proposer de mettre en place un fonds de dotation.

Le fonds de dotation est un outil innovant de financement du mécénat qui a été créé par l'article 140 de la loi 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, qui combine les atouts de l'association loi de 1901 et ceux d'une fondation. Doté de la personnalité juridique, un fonds de dotation collecte des fonds d'origine privée qu'il peut affecter au financement de projets qui lui sont soumis, d'une part, et d'autre part à son fonctionnement.

Le fonds de dotation que je vous propose de constituer se placera comme un catalyseur pour rassembler des fonds privés (entreprises et dons de particuliers) autour d'un intérêt commun : le développement des projets d'intérêts généraux utiles et concrets sur le territoire de Rosny-sous-Bois.

Dénommé « Mes scènes à Rosny », ce fonds de dotation financera des projets d'intérêt général dans les domaines comme l'accès à une offre culturelle et sportive large et diversifiée pour tous ; faciliter la réussite et l'autonomie des jeunes en sécurisant leur parcours (réussite scolaire, formation, emploi, insertion) ; révéler et sauvegarder le patrimoine de notre territoire pour conforter son identité historique, culturelle, patrimoniale et encourager le devoir de mémoire ; promouvoir l'agenda 2030 en mettant en œuvre les événements de sensibilisation ; encourager la solidarité territoriale intergénérationnelle et le lien social afin de promouvoir, de conforter et de développer le bien vivre ensemble ; favoriser le bien vivre ensemble, justement, en développant des événements de loisirs et de convivialité. Pouvant financer des projets portés par des collectivités locales ou des associations, il constituera un outil complémentaire de levées de fonds et une nouvelle solution de financement pour des porteurs de projets locaux à un moment où, comme nous le savons tous, l'argent est rare pour nos collectivités.

Ce fonds sera administré par un Conseil d'administration composé de 9 membres, désignés à la création, par les représentants légaux des fondateurs. Les représentants de la Ville de Rosny-sous-Bois seront membres de droit du Conseil d'administration. Je précise que ces fonctions n'ouvrent aucun droit à aucune rémunération et j'ai voulu qu'ils aient un fort ancrage local.

Les membres s'établiront de la manière suivante : trois représentants de la Ville de Rosny-sous-Bois pour la durée de leur mandat (le maire, un élu de la majorité et un élu de l'opposition), deux représentants d'entreprises privées, un représentant du monde associatif, un représentant du monde éducatif, un représentant de la société civile, un représentant des commerçants de Rosny-sous-Bois.

Dans la mesure où aucun moyen financier ou humain public ne peut être alloué au fonds de dotation, le fonctionnement de celui-ci est entièrement financé par des dons privés. À ce titre, la Ville est en négociation avec des sociétés susceptibles d'assurer la gestion du fonds de dotation et de rechercher des donateurs. Je rappelle que les donateurs bénéficient d'un abattement fiscal sur le montant de leur don à hauteur de 60 % pour les entreprises, et 66 % pour les particuliers.

La loi a confié au préfet le soin de s'assurer de la régularité du fonctionnement du fonds de dotation. À cette fin, le préfet peut se faire communiquer tous documents et procéder à toutes investigations utiles. À ce titre, la gestion de ce fonds fera l'objet d'un contrôle annuel par le préfet de la Seine-Saint-Denis.

Je voudrais donner comme exemple les villes de Fontenay-sous-Bois, de Montreuil, de Clichy la Garenne, de Gagny, de Bezons. Vous voyez que ce fonds de dotation est ouvert sur des villes de couleurs politiques tout à fait différentes et je pense qu'il pourra nous aider à mener à bien les projets que la collectivité n'a peut-être pas forcément les moyens de mettre en activité.

Madame THIBAUT.

Magalie THIBAUT

Oui, merci. Écoutez, à travers cette délibération, vous nous proposez d'approuver la création d'un fonds de dotation ainsi que ses statuts.

Monsieur le Maire

Le principe, oui.

Magalie THIBAUT

Oui. Comme la loi vous le permet – puisqu'elle permet effectivement aux collectivités de créer ce fonds de dotation, et vous venez de donner quelques exemples –, et même si nous n'avons pas d'opposition de principe sur les fonds de dotation mis en place par les villes, il nous semble ce soir impossible de pouvoir délibérer sur ce point, car la délibération et les statuts que vous nous proposez sont – en tout cas de notre point de vue – incomplets. Je vais détailler mon propos, si vous me le permettez.

En premier lieu, dans votre projet de statuts, l'article 16, la modification des statuts est libellée comme suit : « *Les présents statuts pourront être modifiés sur décision des fondateurs et seront transmis sans délai aux représentants de l'État dans le département* ». Or dans la délibération, vous nous demandez d'approuver les statuts annexés au présent rapport. Vous ne pouvez pas demander au Conseil municipal d'approuver des statuts qui seraient ensuite modifiés au bon vouloir des administrateurs sans que cela fasse l'objet d'un nouveau vote en Conseil municipal.

Nous suggérons et nous vous demandons donc de modifier l'article 16 comme suit : « *Les présents statuts pourront être modifiés sur décision des fondateurs et seront transmis après approbation du Conseil municipal aux représentants de l'État dans le département* ».

Mon deuxième point...

Monsieur le Maire

Alors, attendez, nous allons y aller au fur et à mesure.

Magalie THIBAUT

Je peux...

Monsieur le Maire

Non, juste pour le principe, vous dire d'accord.

Magalie THIBAUT

Laissez-moi finir mon intervention.

Deuxième point : vous mentionnez à juste titre dans l'article 6 des statuts le montant de la dotation initiale des fondateurs, d'un montant de 15 000 euros, mais vous n'indiquez nulle part dans les statuts que lorsque le montant des dotations excède 1 million d'euros les statuts du fonds de dotation prévoient la création, auprès du Conseil d'administration, d'un comité consultatif composé de personnes qualifiées extérieures à ce Conseil et chargées de lui faire des propositions de politique d'investissement et d'en assurer le suivi. Peut-être que, bien évidemment, vous ne pensez pas que cette possibilité soit possible, mais pour nous il nous semble important de pouvoir le prévoir dans les statuts. J'ai regardé les projets de statuts qui se font dans plusieurs villes, et c'est toujours le cas. Donc pour moi c'est effectivement un oubli.

Mon troisième point : la création d'un fonds de dotation par une collectivité nécessite la mobilisation d'au moins un partenaire privé.

En effet, aucun fonds public ne peut, en principe, être versé à un fonds de dotation. Dans la délibération, mais également dans les statuts, nous n'avons aucun nom d'entreprise ni membre fondateur avec qui vous comptez pouvoir créer ce fonds de dotation. Là encore, moi, quand j'ai regardé les statuts dans les autres villes (vous avez cité des villes, moi j'ai regardé Bordeaux, et cela a été lancé par Alain Juppé, alors vous voyez ; j'ai regardé Saint-Denis), dans les projets de statuts, on a le nom des fondateurs. Là, nous avons un projet de statuts où il n'y a que des trous et des blancs. C'est très étrange de nous proposer ce soir cette délibération-là.

De plus, j'en profite pour vous demander, du coup, de nous donner au moins à l'oral, les noms des entreprises ou des fondateurs avec qui vous souhaitez pouvoir travailler sur ce fonds de dotation.

Enfin, et dernier point de mon propos, là encore il nous semble manquer un article : celui concernant les conflits d'intérêts. Il n'y a aujourd'hui aucun article prévu dans les statuts du fonds de dotation et, pour nous, c'est un manquement au cadre juridique sur les fonds de dotation.

Vous l'aurez bien compris, aujourd'hui nous considérons que nous n'avons pas les éléments et les informations nécessaires pour pouvoir nous positionner, et donc nous vous demandons de reporter ce point au prochain Conseil municipal du mois de décembre, de compléter les projets de statuts, d'intégrer notre remarque à l'article 16 et de bien vouloir nous envoyer les projets de statuts qui seront ensuite transmis au préfet pour étude. Merci.

Monsieur le Maire

Merci Madame THIBAUT. Monsieur ITZKOVITCH.

Ivan ITZKOVITCH

Alors, je vous promets que nous ne nous étions pas du tout coordonnés avec le groupe RES, mais nous avons strictement la même position sur la complétude des statuts. Si, en effet, nous, le principe ne nous pose aucun problème, aucune question – et nous sommes prêts à voter le principe –, la délibération nous indique que vous faites voter le principe et que vous faites approuver les statuts.

Je ne vois pas comment vous pouvez faire approuver les statuts – Madame THIBAUT l'a excellemment bien dit, je ne le dirais pas mieux qu'elle – sans avoir les statuts complets. C'est quoi les statuts complets ? C'est minimum deux membres, donc Ville de Rosny-sous-Bois (ça, nous pouvons imaginer qu'elle sera membre), mais au moins un autre partenaire. Or, on nous donne, dans la délibération, des statuts à trous. Ce qui est compliqué puisque vous nous demandez d'approuver des statuts, vous autoriser à les signer. Nous ne pouvons pas vous autoriser à signer un document qui n'est pas complet puisque nous ne savons pas qui sera au moins le deuxième membre et, sans deuxième membre, les statuts ne sont pas valables au regard des dispositions légales qui permettent de créer un fonds de dotation.

Nous, nous ne voulons pas mettre de bâton dans les roues, mais je pense que ce qui est proposé par le groupe RES est position de sagesse. C'est-à-dire on retire la délibération. Vous complétez les statuts et nous les faites voter, je pense à l'unanimité (ce que je comprends), au prochain Conseil municipal. Je pense que c'est une position de sagesse. Pourquoi ? Parce que si jamais cette délibération passe, permettez-moi de vous dire que, à mon avis, Monsieur le Préfet, au regard du caractère un peu sensible de cette délibération, ne serait pas heureux de voir que nous créons un fonds de dotation avec un seul membre et que nous autorisons le maire à signer un document qui n'est pas complet en Conseil municipal. Le document que vous nous proposez d'approuver ne nous permet pas aujourd'hui de nous prononcer, donc nous sommes exactement sur la même position – qui n'est pas du tout une position de mettre des bâtons dans les roues, mais une position (à mon avis) de sagesse et de prudence, ne serait-ce que pour la sécurité juridique de la délibération –, de la retirer, de compléter les statuts pour que nous puissions la voter sereinement la prochaine fois.

Monsieur le Maire

Merci pour cette intervention aussi. Moi, ce que je vous propose éventuellement, c'est de voter sur le principe. Je pense qu'apparemment, Monsieur ITZKOVITCH, votre groupe est d'accord sur le principe, sans voter les statuts. Madame THIBAULT, je pense que votre groupe est aussi d'accord sur le principe de mettre en place, et qu'au Conseil du mois de décembre, avec l'adoption des élus, nous apportons la complétude avec l'ensemble des arguments qui nous ont été proposés ce soir.

Donc nous reportons le point au mois de décembre. Vous en êtes d'accord ? Voilà, OK, mais bon, vous nous avez donné votre accord sur le principe de ce fonds de dotation. C'est déjà une bonne chose. Donc nous apporterons tous les éléments manquants à l'occasion du Conseil de décembre. Merci pour ce point.

Point reporté

4. AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIF À L'EXPLOITATION DES MARCHÉS FORAINS D'APPROVISIONNEMENT

Monsieur le Maire

Je passe au point numéro 4, qui est donc un avenant à la convention de délégation de service public relatif à l'exploitation des marchés forains. Je laisse la parole à Monsieur NOBRE.

Antonio NOBRE

Merci Monsieur le Maire. Bonjour à tous.

Par délibération n 11 du 21 septembre 2017, la Ville, autorité délégante, a délégué le service public de l'exploitation et la gestion des marchés forains à la société GÉRAUD ET ASSOCIÉS pour une durée de 15 ans.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'avenant n 1 au contrat de la DSP afin d'y intégrer les nouvelles dispositions de la loi no 2020-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République relatifs à l'exécution d'un service public et d'assurer l'égalité des usagers devant le service public en veillant au respect des principes de neutralité et de laïcité.

Les clauses doivent rappeler les obligations et préciser les modalités de sanction du cocontractant lorsque celui-ci n'a pas pris les mesures adaptées pour le mettre en œuvre ou faire cesser les manquements constatés.

Cet avenant fait acte également de la fusion-absorption, par la société LES FILS DE MADAME GÉRAUD, de la société GÉRAUD ET ASSOCIÉS.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser la signature de cet avenant au contrat de la DSP avec la société LES FILS DE MADAME GÉRAUD.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur NOBRE. Des questions ?

Je passe au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

UNANIMITÉ

5. CONVENTION ENTRE LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS ET LA SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS RELATIVE AU FINANCEMENT DE TRAVAUX DE DÉPLACEMENT DE FIBRES VIDÉO ET BÂTIMENTS NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DE LA LIGNE 15 EST

Monsieur le Maire

Je redonne la parole à Monsieur LE FLOCH pour le point numéro 5 et la convention entre la ville de Rosny-sous-Bois et la SGP concernant le financement de travaux de déplacement des fibres vidéo et des bâtiments nécessaires à la réalisation de la ligne 15 Est.

Alors, pendant la ligne 15 Est, je fais une petite digression sur la ligne 11 dont l'ouverture est prévue pour le premier trimestre 2024, et non pas pour 2023 comme cela a été dit à une époque. Mais bon, il ne vaut mieux pas, pour l'instant, prendre une date parce que comme tout est variable depuis quelques années, donc ce sera début 2024.

Monsieur LE FLOCH, je vous donne la parole.

Fabrice LE FLOCH

Merci Monsieur le Maire.

Créée par la loi 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, la Société du Grand Paris (SGP) est un établissement public de l'État à caractère industriel et commercial. En tant que maître d'ouvrage du Grand Paris Express (GPE), la Société du Grand Paris a pour mission principale de concevoir et d'élaborer le schéma d'ensemble et les projets d'infrastructures composant le Grand Paris Express et d'en assurer la réalisation depuis la construction des lignes, des ouvrages et installations fixes, jusqu'à la construction et l'aménagement des gares, y compris les interconnexions, ainsi que l'acquisition des matériels roulants conçus pour parcourir ces infrastructures.

Alors, je ne vais pas tout lire, mais des travaux vont être réalisés. Suite aux travaux de la ligne 15, nous devons changer l'emplacement des lignes SFR qui vont être impactées par le tracé de la ligne 15. Donc nous allons faire des travaux et ils vont être remboursés par la SGP.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur LE FLOCH pour ces détails techniques. Des questions ?

Je passe au vote. Des votes contre ? Abstentions ? Donc cette convention est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**42
42**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme SEBAN, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTIONS**

**0
0**

6. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE COMPLÉMENTAIRE À L'ASSOCIATION MISSION LOCALE DE LA MARNE AUX BOIS D'UN MONTANT DE 6 250 €

Monsieur le Maire

Monsieur ARCELUZ, vous allez nous présenter le point 6, l'attribution d'une subvention ordinaire complémentaire à la Mission locale.

Patrick ARCELUZ

Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, mesdames et messieurs, bonsoir.

La Mission locale de la Marne aux Bois a pour objet :

- d'aider les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble des difficultés liées à l'insertion sociale et professionnelle ;
- de favoriser la concertation entre les différents partenaires afin de compléter et renforcer les actions que ces partenaires mettent en place ;
- de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique locale concertée d'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

Cette association est habilitée à intervenir sur les villes de Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne et Rosny-sous-Bois. Les trois villes se sont réunies avec l'association afin de rédiger une convention collective pluriannuelle d'objectifs et de moyens. Chaque ville a également rédigé, avec l'association, une convention financière.

En 2021, 729 jeunes, dont 367 Rosnéens, ont bénéficié d'un premier accueil. Au total, ce sont 1 884 jeunes, dont 794 Rosnéens, qui ont été suivis par la Mission locale de la Marne aux Bois.

Conformément à l'article 3.2 de la convention financière et à l'article 7 de la convention d'objectifs et de moyens passée avec l'association, et au regard du bilan d'activité fourni par l'association, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir lui accorder le versement de la part variable s'élevant à 6 250 €.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur ARCELUZ. Y a-t-il des questions ?

Je passe au vote. Messieurs ARCELUZ et CHAMBORAIRE ne prennent pas part au vote, et Madame TISSOT puisqu'elle vient d'être nouvellement élue.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Donc cette subvention est adoptée.

Patricia VAVASSORI

À l'unanimité, par 39 voix, à l'exception de Madame TISSOT, Monsieur CHAMBORAIRE et Monsieur ARCELUZ.

Patrick ARCELUZ

Je vous remercie.

**39 voix pour
et 3 non-prises part au vote
(Mme Odile TISSOT, MM. Patrick ARCELUZ et Steeve CHAMBORAIRE)**

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**42
39**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme SEBAN, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTION
NON-PRISES PART AU VOTE**

**0
0
3**

Mme TISSOT, M. ARCELUZ, M. CHAMBORAIRE

7. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE COMPLÉMENTAIRE À L'ASSOCIATION STADE OLYMPIQUE DE ROSNY-SOUS-BOIS D'UN MONTANT DE 24 000 € - APPROBATION DE L'AVENANT N°5

Monsieur le Maire

Madame REGNAULD, je vous cède la parole pour l'attribution d'une subvention ordinaire complémentaire au SOR.

Nathalie REGNAULD

Bonjour à tous.

Le SOR est une association sportive pluridisciplinaire.

En décembre 2021, il a été voté la contractualisation avec cette association. La convention, rédigée conjointement avec l'association, prévoyait la mise en place d'une part variable de la subvention soumise à la transmission et un échange sur l'atteinte des objectifs inhérents.

C'est ainsi que le 28 septembre, les représentants de l'association ont été invités à présenter leur bilan en fonction des objectifs et des indicateurs proposés.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le versement de la subvention complémentaire au titre de la part variable 2022, d'un montant de 24 000 euros, et approuver l'avenant n°5 à la convention d'objectifs et de moyens et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

Monsieur le Maire

Merci Madame REGNAULD. Donc vous avez tous les objectifs que le SOR s'est astreint à observer.

Y a-t-il des questions ? Madame ZERROUR.

Salima ZERROUR

Merci Monsieur le Maire. Bonjour à tous.

Il semblerait que la présidente du SOR aurait démissionné. Donc je parle bien au conditionnel, parce que ce sont des Rosnéens qui m'ont rapporté cette information. J'aimerais savoir.

Nathalie REGNAULD

En effet, la présidente du SOR a démissionné il y a quelques jours. Donc, pour le moment, en intérim, c'est la trésorière, Madame ANCEAUX, qui reprend la présidence.

Je pense que le SOR va s'organiser pour refaire un vote pour avoir un nouveau président. Mais en attendant, le fonctionnement du bureau du SOR continue avec Madame ANCEAUX en intérim.

Salima ZERROUR

Il n'y avait pas de présidente-adjointe ?

Nathalie REGNAULD

Non.

Salima ZERROUR

Vous en savez les raisons ?

Nathalie REGNAULD

Oui, tout à fait. Elle a suivi son mari, qui a eu une mutation à l'étranger et, d'ailleurs, à un moment donné on redonne de l'argent pour l'association SOR pour l'escrime parce que c'est son mari qui a été muté à l'étranger et, du coup, elle l'a suivi.

Salima ZERROUR

OK, je vous remercie.

Monsieur le Maire

Merci pour ces informations.

Je passe au vote. Des votes contre ? Abstentions ? Cette subvention est adoptée à l'unanimité.

Patricia VAVASSORI

Non, non, pas unanimité.

Monsieur le Maire

Je ne l'ai pas vu.

Patricia VAVASSORI

Il y a deux votes contre.

Monsieur le Maire

D'accord. Madame TISSOT ? OK.

Patricia VAVASSORI

Donc cette délibération est approuvée par 40 votes pour et 2 votes contre.

Monsieur le Maire

Madame REGNAULD, vous gardez la parole pour la Jeanne d'Arc.

Patricia VAVASSORI

Pardon, c'était deux non-prises part au vote, et non deux votes contre.

Monsieur le Maire

J'ai oublié de dire que Madame REGNAULD et Monsieur Fabrice CAVANNA ne prennent pas part au vote.

Patricia VAVASSORI

Alors nous recommençons tout. Nous allons y arriver.

Monsieur le Maire

Madame REGNAULD et Monsieur Fabrice CAVANNA ne prennent pas part au vote.

Patricia VAVASSORI

Alors, deux non-prises part au vote, deux votes contre et, du coup, 38 votes pour.

Monsieur le Maire

Merci Patricia.

38 votes pour, 2 votes contre (Mmes Marie-Pierre CARBONELL et Odile TISSOT) et 2 non-prises part au vote (Mme Nathalie REGNAULD et M. Fabrice CAVANNA)

SUFFRAGES EXPRIMES	42
POUR	38 M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. DO ESPIRITO SANTO, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme SEBAN, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL
CONTRE	2 Mme CARBONELL, Mme TISSOT
NON-PRISES PART AU VOTE	2 Mme REGNAULD, M. CAVANNA

8. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE COMPLÉMENTAIRE À L'ASSOCIATION JEANNE D'ARC DE ROSNY-SOUS-BOIS D'UN MONTANT DE 4 800 € - APPROBATION DE L'AVENANT N 2

Monsieur le Maire

La Jeanne d'Arc.

Nathalie REGNAULD

La Jeanne d'Arc de Rosny est une association sportive pluridisciplinaire. En décembre 2021, il a été voté la contractualisation avec cette association. La convention rédigée conjointement avec l'association prévoyait la mise en place d'une part variable de la subvention soumise à la transmission et à un échange sur l'atteinte des objectifs inhérents.

C'est ainsi que le 20 septembre, les représentants de l'association ont été invités à présenter leur bilan en fonction des objectifs et des indicateurs proposés.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le versement de la subvention complémentaire au titre de la part variable 2022 d'un montant de 4 800 euros, qui correspond à 100 % des objectifs atteints, et approuver l'avenant numéro 2 à la convention d'objectifs et de moyens et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

Monsieur le Maire

Merci Madame REGNAULD. Le président est toujours en fonction.

Nathalie REGNAULD

Oui.

Monsieur le Maire

Oui, oui, tout à fait. Nous aurons l'occasion de le voir samedi matin. Y a-t-il des questions ? Non.

Je passe au vote. Des abstentions ? Des votes contre ? Non, il n'y a pas d'élu au sein de la Jeanne d'Arc, donc c'est adopté à l'unanimité. Merci pour la Jeanne d'Arc.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**42
42**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme SEBAN, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTION**

**0
0**

9. ATTRIBUTION DE LA PART VARIABLE DE LA SUBVENTION ORDINAIRE A L'ASSOCIATION UNIVERSITE POPULAIRE D'UN MONTANT DE 3 000 € - APPROBATION DE L'AVENANT N 2

Monsieur le Maire

Madame VENTURA, pour le point 9, donc une subvention à l'Université populaire.

Catherine VENTURA

Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues, bonsoir au public.

Il s'agit de l'attribution de la part variable de la subvention ordinaire à l'association Université populaire, d'un montant de 3 000 euros.

Le 29 septembre dernier, j'ai rencontré, avec l'administration, la présidente de l'association afin de faire un bilan concernant ses actions et la réalisation des objectifs liés à la convention d'objectifs et de moyens. Donc je rappelle les objectifs :

- proposer des activités culturelles et de bien-être ouvertes à tous ;
- participer à la promotion des manifestations et animations de la Ville ;
- permettre l'accessibilité de l'offre pour les Rosnéens.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le versement de la part variable de la subvention, d'un montant de 3 000 euros ; approuver l'avenant numéro 2 de la convention d'objectifs et de moyens et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

Monsieur le Maire

Merci Madame VENTURA. Des questions ? Non. Donc je précise que Monsieur ARCELUZ ne prend pas part au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Non, donc cette...

Patricia VAVASSORI

Un vote contre, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

D'accord.

Patricia VAVASSORI

Donc cette délibération est approuvée par 40 votes pour, 1 vote contre et 1 non-prise part au vote.

**40 voix pour, 1 vote contre (Mme Marie-Pierre CARBONELL)
et 1 non-prise part au vote (M. Patrick ARCELUZ)**

SUFFRAGES EXPRIMES	42
POUR	40 M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, M. PERNES, Mme PELLEEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme SEBAN, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL
CONTRE	1 Mme CARBONELL
ABSTENTION	0
NON PRISE PART AU VOTE	1 M. ARCELUZ

10. APPROBATION DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS – ATTRIBUTION DE LA PART VARIABLE DE LA SUBVENTION ORDINAIRE A L'ÉCOLE NATIONALE DES ARTS DU CIRQUE DE ROSNY DE 18 200 €

Monsieur le Maire

Madame VENTURA, vous continuez donc à nous présenter les subventions. Là, c'est pour l'École nationale des arts du cirque.

Catherine VENTURA

Voilà, cela concerne donc l'ENACR, l'École nationale des arts du cirque, qui a pour objet de développer et de promouvoir la pratique et la connaissance des disciplines circassiennes sous toutes leurs formes.

Le 4 octobre dernier, les représentants de l'association ont été invités à présenter leur bilan en fonction des objectifs précisés dans la convention d'objectifs et de moyens, à savoir :

- promouvoir la pratique en amateur des arts du cirque ;
- favoriser la découverte des arts du cirque envers les publics cibles en développant les partenariats ;
- participer à l'animation de la vie culturelle de la Ville.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'avenant n 2 de la convention d'objectifs et de moyens, et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ; autoriser le versement de la subvention.

Monsieur le Maire

Merci Madame VENTURA. Des questions sur l'École nationale des arts du cirque ? Non.

Madame VENTURA et moi-même ne prenons pas part au vote.

Je passe au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Non.

Patricia VAVASSORI

Un vote contre.

Nous notons l'arrivée de Madame KELOUA.

Cette délibération est approuvée par 39 votes pour, 1 vote contre et 2 non-prises part au vote.

**39 voix pour, 1 vote contre (Mme Marie-Pierre CARBONELL)
et 2 non-prises part au vote (Monsieur le Maire et Mme Catherine VENTURA)**

SUFFRAGES EXPRIMES	42
POUR	39 Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme SEBAN, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL
CONTRE	1 Mme CARBONELL
ABSTENTION	0
NON-PRISES PART AU VOTE	2 M. FAUCONNET, Mme VENTURA

11. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION ART EQUESTRE ET ATTELAGE D'UN MONTANT DE 3 000 € - APPROBATION DE L'AVENANT N 1

Monsieur le Maire

Madame REGNAULD, le point 12, pour une annulation de délibération.

Nathalie REGNAULD

L'association Art équestre et attelage a pour objet de perpétuer la pratique des arts équestres.

Monsieur le Maire

Je me suis trompé. C'est le point 11. Je pensais que nous étions déjà au point 12, donc ce n'est pas l'annulation comme je l'ai dit. C'est la délibération suivante.

Nathalie REGNAULD

Voilà, moi j'étais bien.

Monsieur le Maire

Très bien, oui. Oui, vous étiez bien. Très bien.

[rires]

Nathalie REGNAULD

En mars 2022, il a été voté la contractualisation avec cette association. La convention rédigée conjointement avec l'association prévoyait la mise en place d'une part variable de la subvention soumise à la transmission et à un échange sur l'atteinte des objectifs inhérents.

C'est ainsi que le 4 octobre, les représentants de l'association ont été invités à présenter leur bilan en fonction des objectifs et des indicateurs proposés.

Pour cette association, seulement 50 % des objectifs ont été atteints. C'est pour cela qu'il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le versement de la subvention complémentaire au titre de la part variable 2022, d'un montant de 3 000 euros, et d'approuver l'avenant n 1 à la convention d'objectifs et de moyens et autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à le signer.

Monsieur le Maire

Merci Madame REGNAULD. Des questions ? Donc je passe au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Patricia VAVASSORI

Un vote contre, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Oui, c'est vrai. Madame CARBONELL, vous votez ?

Patricia VAVASSORI

Contre, une abstention.

Monsieur le Maire

OK.

Patricia VAVASSORI

Le point est approuvé par 40 voix pour.

**40 voix pour,
1 vote contre (Mme Marie-Pierre CARBONELL « Le Rosny que nous aimons »)
et 1 abstention (Mme Odile TISSOT « Le Rosny que nous aimons »)**

12. ANNULATION DE LA DELIBERATION N 6 DU 21 MAI 2022 APPROUVANT L'AVENANT N 2 ET L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 2 500 € A L'ASSOCIATION STADE OLYMPIQUE DE ROSNY – SECTION ESCRIME

Monsieur le Maire

Le point 12, c'est l'annulation de la délibération du 21 mai 2022. Madame REGNAULD.

Nathalie REGNAULD

Le 1^{er} mars 2022, l'association Stade Olympique de Rosny sollicitait la Ville pour la soutenir dans son projet de reconduction des interventions de la section escrime auprès des CE1 dans plusieurs écoles de la Ville.

Le Conseil municipal, par délibération numéro 6 du 21 mai 2022, accordait une subvention d'un montant de 2 500 euros à la section escrime pour son projet de découverte de l'escrime dans le milieu scolaire et autorisait Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant numéro 2 à la convention d'objectifs et de moyens.

Le 6 septembre 2022, l'association demandait à la Ville, l'annulation de cette aide financière dans la mesure où la section escrime ne sera pas en mesure d'honorer ses engagements du fait de l'indisponibilité de son chargé de mission.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir annuler la délibération n°6 du 21 mai 2022.

Donc, comme je le disais tout à l'heure, cette personne a reçu une mutation à l'étranger et, donc, ne pourra pas donner les cours d'escrime cette année scolaire.

Monsieur le Maire

Merci pour la précision. Des questions ?

Des abstentions ? Des votes contre ? Donc c'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**42
42**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme SEBAN, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTION**

**0
0**

13. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE D'UN MONTANT DE 1 200 € A L'ASSOCIATION « LES OISEAUX » DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION D'UN TOURNOI DE FUTSAL

Monsieur le Maire

Madame REGNAULD, encore et toujours vous pour l'association Les Oiseaux et l'organisation d'un tournoi de futsal.

Nathalie REGNAULD

L'association « Les Oiseaux » a pour but de développer et soutenir des activités éducatives visant à accroître l'autonomie des jeunes et à favoriser leur insertion professionnelle, et tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en favoriser la réalisation ou

le développement. Chaque année, elle organise un tournoi de football. En raison d'événements étrangers à l'association, cette dernière n'a pas pu organiser son tournoi annuel cette année (cet été) et propose donc d'organiser un tournoi de futsal inter-quartiers au moment de la Coupe du monde de football.

Afin de soutenir l'association dans son action, il est proposé de lui attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 200 euros.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le versement de la subvention.

Monsieur le Maire

Merci Madame REGNAULD. Des questions ?

Je passe au vote. Des abstentions ? Des votes contre ? C'est dommage, parce que c'est quand même des associations qui sont très engagées sur la Ville et auprès des jeunes. Bien, donc deux votes contre.

Patricia VAVASSORI

Ce point est adopté à 40 voix pour et 2 votes contre.

**40 voix pour
et 2 votes contre (Mmes Marie-Pierre CARBONELL et Odile TISSOT
« Le Rosny que nous aimons »)**

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**42
40**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme SEBAN, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

CONTRE

2

Mme CARBONELL, Mme TISSOT

ABSTENTION

0

14. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE LA GESTION D'ACTIVITE DE PLANIFICATION FAMILIALE ENTRE LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Monsieur le Maire

Bien, action sociale – renouvellement de la convention de délégation de la gestion d'activité de planification familiale entre Rosny-sous-Bois et le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis. Madame Virginie LEFELLE, je vous laisse présenter ce point.

Virginie LEFELLE

Bonsoir.

Le département de la Seine-Saint-Denis est responsable de la mise en œuvre de la politique de protection maternelle et infantile et de planification familiale sur l'ensemble du territoire

départemental, conformément au Code de la santé publique. La convention proposée a pour objectif de définir, avec la Ville, d'une part la délégation de la gestion des activités du centre de planification familiale intégré au CMS Paul Schmierer et, d'autre part, un cadre de coopération pour la mise en œuvre des projets de santé publique menés à l'échelle de la Ville.

Conformément à la loi, le Département prend en charge les frais liés aux actions et aux consultations effectuées dans le cadre de la planification familiale. En mars 2022, le Conseil municipal a approuvé le renouvellement de la convention pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2022. Arrivée à expiration le 30 juin 2022, il convient de procéder à son renouvellement pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022. Ainsi, le Département pourra procéder aux versements des soldes et acomptes couvrant cette période.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le renouvellement de la convention de délégation de la gestion d'activité de planification familiale entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la Ville de Rosny-sous-Bois.

Monsieur le Maire

Merci, Madame LEFELLE. Des questions sur cette coopération ?

Je passe au vote. Des abstentions ? Des votes contre ? Donc cette convention est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**42
42**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme SEBAN, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTION**

**0
0**

15. CONTRAT DE VILLE 2015-2023 – AVENANT N 2

Monsieur le Maire

Monsieur ARCELUZ, je vous laisse nous présenter l'avenant n 2 du contrat de Ville.

Patrick ARCELUZ

Merci.

En application de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, le Contrat de ville de Rosny-sous-Bois a été signé le 9 octobre 2015 par la Ville, l'État, la Région, le Département, la Caisse des dépôts et consignations, Pôle emploi, la Caisse d'allocations familiales, les organismes HLM, ainsi que d'autres partenaires intervenant en faveur des quartiers prioritaires.

Depuis sa signature, deux modifications ont été apportées. Un avenant signé le 15 décembre 2016 ajoute à la liste des signataires l'Établissement public territorial Grand Paris Grand Est, en application de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République. De nouveaux bailleurs sociaux ont également été ajoutés à la liste des signataires. Un protocole d'engagements renforcés et réciproques a également été signé le 6 novembre 2019 prolongeant notamment le contrat de ville jusqu'en 2022.

L'article 68 de la loi de finances 2021-1900 du 30 décembre 2021 stipule que les contrats de ville ainsi que toutes les mesures fiscales associées sont prolongés jusqu'au 31 décembre 2023. Les conventions de gestion urbaine et sociale de proximité, ainsi que celles liées à l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties sont donc également prolongées jusqu'au 31 décembre 2023.

Afin d'acter cette nouvelle prolongation, un deuxième avenant doit être signé entre la Ville, l'État et l'Établissement public territorial Grand Paris Grand Est.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur ARCELUZ. Des questions sur ce contrat de ville ?

Je passe au vote. Des abstentions ? Des votes contre ? Bien, il est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Monsieur le Maire

Je n'avais pas vu. Madame ZERROUR, une question ?

Salima ZERROUR

Oui, merci Monsieur le Maire. Justement, juste une question pour nous éclairer concernant la vie des quartiers. Puisque l'amicale des locataires de la Boissière – les Petits anges du 93, pour ceux qui connaissent – souhaite organiser une fête de fin d'année pour Noël, le 10 décembre, pour les habitants du quartier au (*inaudible*). C'est l'espace Paulette Bourdon. Ils ont interpellé l'élue de la mairie, du quartier, qui est Madame ÉLICE, qui leur a répondu que ce n'était pas possible après en avoir fait part à l'élue des espaces publics. Apparemment, la réponse qui leur a été soumise c'est qu'il n'était plus possible d'organiser des manifestations exceptionnelles à cet endroit.

Donc les habitants du quartier qui attendent cette fête, bien entendu, d'animation ne comprennent pas pourquoi ils ne peuvent pas disposer de cet espace de vie et le partager ensemble pour organiser cette fête du 10 décembre.

Monsieur le Maire

Madame VAVASSORI.

Patricia VAVASSORI

Je vais répondre, si vous permettez, Monsieur le Maire. En fait, l'esplanade Paulette Bourdon a une situation un petit peu particulière. La Ville de Rosny n'est propriétaire que du volume. C'est-à-dire ce qui est au-dessus de l'esplanade, au-dessus de la dalle d'étanchéité. Aujourd'hui, nous avons un différend avec le syndic de la copropriété. J'ai besoin d'un peu d'aide, Christine, je ne me souviens plus.

Christine ÉLICE

C'est la propriété du Golf, donc Monsieur MIMOUN, qui est directeur du syndic.

Patricia VAVASSORI

Oui, mais bon, on ne donne pas de nom. Donc nous avons un petit différend avec le président de la copropriété sur les obligations et les droits de chacun. Tant que les choses ne sont pas mises à plat et que nous ne serons pas d'accord, nous avons pris la décision de ne pas faire d'événement particulier. Par contre, les usages courants, c'est-à-dire toutes les activités qui sont faites de façon habituelle par le Centre social de la Boissière, continuent. Il n'y a pas de souci à ce niveau-là, mais ce sont les événements particuliers où il risque d'y avoir du monde que nous ne préférons pas voir pour l'instant (je dis bien pour l'instant) se dérouler sur l'esplanade.

Monsieur le Maire

Mais il est important, malgré tout, que cette fête ait lieu. Donc à nous de déterminer, bien sûr, si cela ne peut pas se faire sur cette esplanade (nous en reparlerons), un lieu pour que cette fête puisse se faire puisque maintenant l'amicale des locataires a enfin repris une activité, puisqu'elle avait été en sommeil après le décès de madame BOURDON. Je suis ravi qu'elle soit redynamisée à nouveau. Nous allons tout faire pour que cette fête ait lieu, quel que soit le site, ou l'esplanade, ou sur un autre site.

Madame ZERROUR.

Salima ZERROUR

Je vous remercie tous les deux. Si j'ai bien compris, il y aura quand même un suivi, un accompagnement avec eux pour trouver une solution pour que cette fête se réalise.

Monsieur le Maire

C'est ce que je viens de dire.

Salima ZERROUR

Donc c'est un principe de précaution que vous prenez. C'est cela ?

Patricia VAVASSORI

Tout à fait.

Salima ZERROUR

Mais ce principe de précaution ne s'applique pas au quotidien ? Parce que c'est un espace de vie dans le quartier.

Patricia VAVASSORI

Oui, c'est ce que je viens de dire. Les activités qui s'y déroulent au quotidien demeurent, mais, si vous voulez, un événement tel qu'il semble être prévu, risque d'amener beaucoup plus de personnes sur cette esplanade. En plus de cela, il doit y avoir, si j'ai bien compris, des structures gonflables. Même si ce sont des structures plus légères que celles que nous avons pu voir par ailleurs, comme vous le dites, c'est un principe de précaution.

Salima ZERROUR

OK, je vous remercie.

Patricia VAVASSORI

Je vous en prie.

Monsieur le Maire

Mais la fête, je viens de le dire, aura lieu, esplanade ou pas esplanade, mais la fête aura lieu.

Monsieur ITZKOVITCH.

Ivan ITZKOVITCH

Oui, il ne s'agit pas de polémiquer, mais justement d'être constructifs. C'est vrai que c'est un peu incompréhensible parce qu'il n'y a pas si longtemps que cela (deux, trois mois), une fête s'est produite (à la fin de l'été, de mémoire) sans que cela pose les mêmes problèmes. Donc c'est vrai que, du coup, du côté de l'amicale et des habitants, ils ont du mal à comprendre les différents types de régimes, même si les choses peuvent évoluer entre temps.

Et puis, nous aussi, nous avons été interpellés sur la question, tout comme le groupe RES, et nous avons demandé des explications. Alors, nous n'avons peut-être pas tous le même niveau d'information, mais nous avons pu consulter la lettre d'accord du syndic pour cette fête. Il y a visiblement un malentendu qu'il sera de bon ton de pouvoir régler pour que cette fête puisse avoir lieu, mais en tout état de cause, des informations que nous avons – et nous avons vérifié, naturellement –, le syndic a donné son accord.

Monsieur le Maire

Bien, je verrai cela avec Madame... Allez-y.

Patricia VAVASSORI

Pardon Monsieur le Maire. Le syndic a peut-être donné son accord, mais pour que l'accord soit valable il me semble qu'il aurait dû être voté en assemblée. Là, c'est juste un accord de principe, non ?

Ivan ITZKOVITCH

Non, pour ce type d'utilisation, heureusement, un accord du syndic suffit, puisque nous ne sommes pas dans un acte qui nécessite une assemblée générale, et heureusement. C'est pour cela que, si vous voulez, l'amicale des locataires se dit : « *Mais pourquoi toute cette difficulté pour organiser une fête ?* ».

Alors, vous avez raison, il y a des conditions qui doivent être réunies. J'ai l'impression que, là, elles sont réunies. Pour être constructifs et ne pas être du tout dans la polémique, je pense qu'avec un petit coup de pouce de la municipalité et de votre part, cette fête pourra avoir lieu à mon sens.

Patricia VAVASSORI

Oui, de toute façon, nous sommes tout à fait favorables à ce que cette fête se déroule, mais pas sur ce lieu.

Monsieur le Maire

Je réunirai Madame VAVASSORI, Madame ÉLICE à ce propos. Comme l'a dit Madame VAVASSORI et comme je l'ai dit tout à l'heure cette fête aura bien lieu le 10 décembre. Vous pouvez rassurer l'amicale, Madame ÉLICE.

Bien, je passe au vote pour le contrat de ville. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Non, donc ce contrat de ville, l'avenant n 2, est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

42

42

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLE, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme SEBAN, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTION**

0

0

16. DEROGATION TEMPORAIRE AU REPOS DOMINICAL POUR LES COMMERCES INCLUS DANS LA BRANCHE D'ACTIVITE « ALIMENTATION » ET LA BRANCHE D'ACTIVITE « MAGASINS MULTI-COMMERCE » DE ROSNY-SOUS-BOIS POUR L'ANNEE 2023

Monsieur le Maire

Je vais redonner la parole à Monsieur NOBRE pour les dérogations temporaires au repos dominical que nous votons chaque année.

Antonio NOBRE

Merci Monsieur le Maire.

Les demandes de dérogation temporaire au repos dominical pour l'année 2023 ont été émises pour les branches d'activité alimentation et magasins multi-commerces en faveur d'une ouverture toute la journée les dimanches suivants : 15 janvier, 9 avril, 30 avril, 28 mai, 2 juillet, 3 septembre, 24 septembre, 26 novembre, 3 décembre, 17 décembre, 24 décembre et 31 décembre.

La consultation des organisations syndicales des employeurs et des salariés a été effectuée et trois réponses favorables nous sont parvenues : la CFTC, le CFE CGC et le MEDEF. Les autres organisations n'ont pas répondu.

Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à l'ouverture dominicale pour les dimanches cités précédemment.

Monsieur le Maire

OK, des questions ? Des abstentions ? Des votes contre ? Alors, levez la main parce que là je ne vois pas toutes les mains se lever, s'il y a des mains qui se lèvent. Alors, donc c'est abstentions, là ? D'accord, donc 6 abstentions ? Des votes contre ? Un. Monsieur BÉAL, vous n'avez pas voté. Vous êtes favorable ? Je n'ai pas vu votre main. Vous êtes favorable ? D'accord.

Alors, attendez, on revient. Les abstentions ? Levez la main.

Des votes contre ? Un.

Patricia VAVASSORI

Cette délibération est votée par 37 voix pour, 1 vote contre et 4 abstentions.

Monsieur le Maire

Merci bien.

**37 voix pour, 1 vote contre (M. Franck DELALANDE - R.E.S.)
et 4 abstentions (Mmes Magalie THIBAUT, Fatiha KELOUA, Salima ZERROUR et
M. Philippe PAUTRE – R.E.S.)**

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**42
37**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme SEBAN, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme BONNER, M. BEAL

CONTRE

1

M. DELALANDE

ABSTENTIONS

4

Mme THIBAUT, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. PAUTRE

17. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE FESTIVAL IMAGO – ART ET HANDICAP ET LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS

Monsieur le Maire

Madame VENTURA, vous nous présentez le point 17, qui est la convention de partenariat entre festival IMAGO et Art et handicap, et la Ville de Rosny.

Catherine VENTURA

Oui, exactement. Il s'agit donc d'une convention de partenariat entre le festival IMAGO - Art et handicap et la Ville de Rosny-sous-Bois.

Le but du festival IMAGO est de favoriser l'accès à la culture de toutes et de tous. Plus de cinquante lieux sont à ce jour partenaires de ce festival, ce qui représente cent événements dans le domaine du théâtre, musique, cinéma, danse, expositions.

La Ville de Rosny-sous-Bois souhaite participer à ce festival pour une séance de cinéma, au cinéma Georges Simenon, le 30 novembre 2022, et rejoindre ainsi le réseau de partenaires actifs et sensibilisés, et s'inscrire dans une démarche d'ouverture aux diversités en programmant un film – le nom du film est *Sound of metal* – ayant pour fil rouge le handicap et sa représentation à l'écran.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention de partenariat avec le festival IMAGO - Art et handicap.

Monsieur le Maire

Merci Madame VENTURA. La semaine du handicap aura lieu très prochainement. Monsieur MESA, vous avez quelques précisions à nous donner concernant cette semaine du handicap qui approche ?

Charles MESA

Oui. Ce qui a été très remarquable, c'est la participation de tous les services de la Ville. Nous avons tout un programme assez large. Vous pouvez le consulter. Il y aura aussi, surtout, une mise en avant de tous les handicaps invisibles, puisqu'aujourd'hui vous avez un petit exemple de réflexion, ne serait-ce qu'au niveau du Carrefour : lorsqu'un enfant handicapé passe à la caisse, s'il fait un petit bruit ou qu'il se comporte bizarrement, malheureusement les personnes « normales » (entre guillemets) font des réflexions assez méchantes. Je l'ai entendu plusieurs fois, pendant plusieurs années, je vous le dis. Alors, espérons que nous aurons beaucoup de public. Je compte sur vous tous. Merci.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur MESA. En effet, nous comptons sur la participation de toutes à l'occasion des manifestations, des rencontres qui seront organisées à l'occasion de cette semaine du handicap.

Bien, je passe au vote pour ce que Madame VENTURA nous a présenté, qui est une convention de partenariat entre le festival IMAGO - Art et handicap et la Ville de Rosny. Y a-t-il des questions ? Des abstentions ? Des votes contre ? Non, donc ce point est adopté à l'unanimité.

Vous n'avez pas précisé, Madame VAVASSORI, que Madame KELOUA était arrivée entre temps.

Patricia VAVASSORI

Si, si, je l'ai dit à 20h15.

Monsieur le Maire

Ah, je ne l'ai pas entendu. Alors, je deviens sourd en vieillissant.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**42
42**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme SEBAN, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAULT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTION**

**0
0**

18. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CCAS, L'ASSOCIATION CINE RELAX ET LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS (THEATRE ET CINEMA GEORGES SIMENON)

Monsieur le Maire

Madame VENTURA, vous nous présentez le point suivant.

Catherine VENTURA

Qui est aussi une convention de partenariat entre la Ville de Rosny-sous-Bois, le CCAS et l'association Ciné relax.

Ce partenariat va permettre au cinéma Georges Simenon de rejoindre le réseau Ciné relax. C'est 92 salles à ce jour. Les séances Relax sont des séances ordinaires rendues accessibles pour un public qui est habituellement exclu du cinéma. À titre d'exemple, le son est moins fort, la lumière se baisse de manière plus échelonnée, et puis il y a aussi des bénévoles qui sont là pour encadrer cette séance. Elles proposent un environnement bienveillant et détendu où chacun peut vivre ses émotions à sa manière et sans crainte. Qu'ils soient en situation de handicap ou non, c'est tout l'ensemble des spectateurs qui profitent ensemble de la projection.

Cela aura lieu au cinéma Georges Simenon tous les deux mois, le dimanche, à 14h30, et des séances supplémentaires pourront évidemment être ajoutées.

La Ville de Rosny-sous-Bois souhaite élargir le champ des propositions culturelles accessibles et adaptées aux personnes en situation de handicap. Il convient de mettre en place un partenariat avec des structures relais mutualisant les moyens et favorisant la mise en place de projets inclusifs.

Le Conseil d'Administration du CCAS délibérera également sur cette convention en décembre.

Il est proposé donc au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention de partenariat avec l'association Ciné relax.

Monsieur le Maire

Merci Madame VENTURA. Des questions sur cette convention ?

Je passe au vote. Des abstentions ? Des votes contre ? Donc cette convention est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**42
42**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme SEBAN, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAULT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTION**

**0
0**

19. DÉCISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire

Nous allons poursuivre notre Conseil par deux questions diverses, les décisions municipales – j'allais les oublier. Vous avez le document. Y a-t-il des questions? Non, bien, donc ces décisions, nous en prenons acte.

PRISE D'ACTE

PRISE DACTE

42

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLE, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme SEBAN, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire

Il y a deux questions diverses, et le vœu pour finir. Donc nous présentons deux questions diverses, et le vœu suivra les questions diverses. La première question, Monsieur ITZKOVITCH, pour le groupe URAM.

Ivan ITZKOVITCH

Oui, merci Monsieur le Maire. C'est une question relative à la situation – décidément, c'est le quartier objet de toutes les attentions ce soir – sur le quartier de la Boissière. Pourquoi je vous pose cette question et nous l'avons inscrit, au nom du groupe URAM, à l'ordre du jour de cette séance du Conseil municipal? C'est parce que vous avez réagi récemment dans la presse à des faits qui se sont produits sur le quartier, des faits de délinquance qui ont été naturellement repris par la presse. Dans le cadre de ces faits, qui n'ont visiblement pas grand-chose à voir avec la commune, vous avez indiqué que ce quartier était l'objet d'une dégradation, et notamment de la présence de points de deal.

Alors, évidemment cela... Enfin, c'est écrit dans la presse, donc si je vous demande...

Monsieur le Maire

Je ne l'ai pas lu. Donc il était dans quel journal?

Ivan ITZKOVITCH

Dans *le Parisien* de la semaine dernière. Nous avons quand même des réactions d'habitants qui ont été un peu étonnés. C'est une voie de presse qui est assez lue quand même, notamment parce que l'article était en ligne en accès libre, non abonné, et quand on sait ce que cela veut dire, un point de deal. Le Gouvernement a lancé il y a quelques mois – avec succès, d'ailleurs –, une politique contre lesdits points de deal, et quand on regarde la définition qu'en donne les services de police, il nous semble que le quartier de la Boissière – ce sont les informations que nous avons – n'est pas concerné. En tout cas n'était pas concerné dans la liste des points de deal qui étaient listés par le Gouvernement comme les points prioritaires de sa politique contre le trafic de stupéfiants.

Vous indiquez dans la presse – vous allez peut-être démentir aujourd’hui, mais en tout cas cela nous a étonnés – que c’est le cas sur le quartier de la Boissière. Ce n’est le cas sur aucun quartier de Rosny, donc cela nous a beaucoup étonnés. Nous avons été interrogés et nous aurions voulu avoir des précisions, autant que vous pouvez nous en donner, sur ce sujet et savoir ce que vous comptez faire, du coup, si cela est bien le cas, s’il y a eu l’installation d’un point de deal, en lien naturellement, puisque vous n’avez pas le pouvoir de le faire seul, avec les services de police et de justice, pour faire que cette situation cesse. En tout état de cause, au moins nous confirmer vos propos. Si vous les démentez, vous les démentez, mais en tout état de cause il faudra les démentir aussi par voie de presse.

Monsieur le Maire

Monsieur ITZKOVITCH, le problème avec les journalistes – et vous le savez puisque vous-même avez participé à un article –, c’est qu’ils ont l’art de transformer ce qui a pu être dit, et donc je n’ai pas forcément parlé de point de deal. J’ai dit qu’en effet je ne suis pas là non plus pour annoncer ce que la police me dit à titre confidentiel aussi, voilà, qui ne regarde que moi et les effectifs de police, mais qu’il y a en effet des difficultés de deal sur la Boissière. Après, je n’ai pas à dire où sont les points de deal. Ce n’est pas de mon devoir.

Ensuite, ce sentiment d’insécurité au niveau de ce quartier, bien sûr nous pouvons évoquer l’agression qui a eu lieu dernièrement et pour laquelle – et j’ai eu l’occasion de vous le dire – j’ai très peu d’éléments. Je vous dirais que les journalistes en savent plus que nous.

Lorsque j’ai pu avoir une journaliste, elle en savait plus que moi et plus que le Commissaire de police, qui ne suit pas l’affaire puisque l’affaire est passée au niveau de la sécurité. Donc nous avons un minimum d’informations sur ce qui a pu se passer, sur les noms des familles, sur les jeunes des quartiers. Donc il y a des choses qui nous reviennent, mais c’est vrai que l’information, nous l’avons à minima. Alors, après, en effet, les journalistes peuvent broder dans leurs articles. Vous avez même dit que vous habitiez à la Boissière, alors que vous n’y habitez plus. Dans l’article c’est bien cité. Vous y avez habité, mais vous n’y habitez plus.

Ivan ITZKOVITCH

Mais moi j’ai démenti, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Oui, d’accord, mais voilà, c’est pour vous dire que les journalistes ont toujours l’art de broder autour de ce qui a pu être dit. Bon, c’est vrai que cette affaire a fait couler beaucoup d’encre. On a aussi parlé de coups de feu. Nous avons eu l’occasion d’en parler avec Madame ÉLICE. Les coups de feu, vous le savez, il y a eu des difficultés aussi au niveau de la ville de Noisy, au niveau de la ville de Montreuil, donc tout ce quartier de la Boissière est un petit peu chaud. Il faut le dire, voilà. Mais donc ces coups de feu, d’après les effectifs de police que j’ai interrogés, et le Commissaire, ne sont pas intervenus sur les habitants de la Boissière et les commerces de la Boissière, mais sur d’autres secteurs de la Boissière voisins, voilà.

Comme je vous l’ai dit, les informations sont traduites, erronées. On entend une casquette, ce n’est pas une casquette, c’est un combat de coqs. Enfin, il y a toutes les versions, donc je ne peux rien dire. Je ne suis pas procureur. C’est dans les mains des services de la sécurité et, quand nous pourrons en savoir plus, eh bien j’espère que nous pourrons en savoir plus.

Qui est le jeune ? Je sais qu’il est de Rosny. D’où sont les autres jeunes ? A priori, ils ne sont pas du quartier. Vous voyez, ce sont des hypothèses que j’ai pu recevoir de la part du Commissaire, mais je ne peux pas vous en dire plus. Même si j’avais des informations confidentielles, je ne pourrais pas, bien sûr, ce soir, vous en parler. Vous le savez bien.

Si quelques problématiques perdurent à la Boissière, le climat d’insécurité ne se dégrade pas à Rosny-sous-Bois, quoi que le quartier, comme je l’ai dit tout à l’heure, soit tributaire des villes d’à côté, donc de Montreuil et de Noisy, où il y a aussi de grosses difficultés entre bandes et entre dealers.

Je voudrais préciser aussi que sur notre ville, entre octobre 2021 et octobre 2022, le nombre des atteintes volontaires à l'intégrité physique a baissé, comme le révèlent les statistiques émises par la Direction territoriale de la sécurité et de la proximité.

Donc je voudrais aussi profiter de l'occasion pour remercier, bien sûr, les services de la police nationale, qui font le maximum, la police municipale qui est là pour tenir son action quotidienne au service de la tranquillité publique au service des Rosnéens, ainsi que tous les acteurs de la vie des quartiers, qui sont aussi des éléments actifs pour faire en sorte qu'il y ait un bien-être des habitants dans ce quartier, avec un sentiment d'insécurité un petit peu général. Vous pouvez l'entendre chaque jour, hélas. Je crois qu'il y a eu plusieurs affaires dont nous avons eu l'occasion d'entendre en boucle ce qui a pu se passer dans d'autres collectivités et il est regrettable que ce qui s'est passé sur le quartier de la Boissière se soit passé à Rosny et que des jeunes en soient arrivés à des extrémités de combat comme cela. C'est tout à fait désolant.

Voilà ce que je peux vous dire, mais ce quartier n'est pas pire que d'autres quartiers, même si, en effet, comme je l'ai dit, il y a certainement aussi en effet du deal qui s'y fait. Voilà ce que je peux vous répondre.

Oui, Madame ZERROUR, normalement il n'y a pas de débat.

Salima ZERROUR

Non, non, non, mais justement, dans la continuité de ce que vous dites, et que vous saluez tous les acteurs qui interviennent dans ce quartier et dans Rosny, là nous sommes en train de parler de la Boissière, mais justement, est-ce que vous avez identifié des problématiques sociales ? Est-ce que vous avez mis en place des actions de prévention, renforcé le personnel du centre social, mis en place des éducateurs de rue ou prévu un accompagnement, justement, pour améliorer ce cadre de vie ?

Vous énoncez un sentiment d'insécurité, justement. Est-ce qu'il y a des travailleurs sociaux qui ont été mis en place pour renforcer ceux qui œuvrent déjà, mais qui ne sont pas assez ?

Monsieur le Maire

OK, normalement je ne devrais pas répondre à d'autres questions, vous le savez bien. À titre exceptionnel, en effet, bien sûr, comme je l'ai dit tout à l'heure, la vie des quartiers est très attentive à ce qui se passe sur l'ensemble des quartiers et fait en sorte qu'un certain nombre d'acteurs puissent participer activement au calme dans les quartiers, au calme auprès des jeunes et des jeunes adultes. Les associations aussi sont très, très vivantes et, sur le quartier du Pré Gentil, je sais que prochainement il y a toute une animation qui va être mise en place à l'initiative de Cap à cité. Je pense que tous les acteurs locaux participent activement à ce que chacun trouve sa place dans le respect des uns et des autres, bien sûr, et dans la tranquillité commune.

Monsieur BÉAL, je vous propose de présenter votre question diverse.

Éric BÉAL

Oui, merci. Nous avons appris, par l'intermédiaire de tracts distribués par l'association Alternatiba Rosny, qu'une nouvelle enquête publique portant sur l'extension du centre commercial Rosny 2 avait été lancée le 3 novembre dernier. Nous sommes surpris de constater que la communication municipale a été minimale pour inviter les habitants de la commune à s'exprimer sur ce sujet, alors que c'est un sujet qui, pourtant, pourrait modifier considérablement leurs conditions de vie, l'augmentation du trafic routier, pollution atmosphérique et pollution sonore notamment.

Le dernier numéro du bimestriel *R* est muet sur cette enquête et les panneaux d'information municipaux ont simplement reçu un document réglementaire. Pas d'information sur la page Facebook de la Ville, qui n'en a pas parlé.

Pourriez-vous donc nous expliquer, je vous prie, pourquoi vous avez fait le strict minimum sur ce sujet alors que vous avez signé un engagement, pendant la campagne municipale de 2020,

pour dissuader l'installation de grandes surfaces pour rester en deçà d'un seuil critique à partir de 100 m² de surface de gondole et que, par ailleurs, vous vous êtes également engagé à consulter systématiquement la population sur de nouveaux aménagements ? Enfin, pourriez-vous nous présenter les initiatives que vous comptez mettre en place pour informer les Rosnéens de cette enquête qui va durer jusqu'au 5 décembre ?

Monsieur le Maire

Merci Monsieur. Vous m'interrogez sur la base d'un tract d'Alternatiba sur une nouvelle enquête publique portant sur l'extension du centre commercial Rosny 2 Westfield, lancée le 3 novembre dernier.

Vous m'indiquez avoir été surpris de constater que la communication municipale a été minimale pour inviter les habitants de la commune à s'exprimer sur ce sujet et me demandez de vous expliquer pourquoi je n'aurais fait que le strict minimum sur le sujet – donc je vais y répondre – alors que j'avais signé un engagement pendant ma campagne.

Enfin, vous souhaitez connaître les initiatives que je compte mettre en place pour informer les Rosnéens de cette enquête qui va durer jusqu'au 5 décembre, comme vous l'avez dit.

En premier lieu, je tiens à vous remercier de rappeler mes engagements qui, je vous rassure, n'ont pas été reniés, mais au contraire guident au quotidien l'action de notre majorité. Vos questions, quant à elles, démontrent de votre part une connaissance un peu parcellaire de ce dossier, dont je vous rappelle la chronologie des permis de construire relatifs à la création d'un immeuble de bureaux, à l'extension du centre commercial Westfield Rosny 2, à la création d'une zone de restauration dans l'extension du centre Westfield Rosny 2 et la création d'un drive pour l'hypermarché Carrefour avaient été accordés par la Ville en date du 23 janvier 2020.

Le 7 septembre 2020, Alternatiba avait sollicité auprès du tribunal administratif l'annulation de ces permis. Le tribunal, à l'audience tenue le 18 novembre 2021, dans un jugement ayant dire droits, a prononcé un sursis à statuer sur la légalité de ces permis de construire délivrés par le maire de la commune le 23 janvier 2020 au bénéfice des sociétés, pour permettre à ces dernières, dans un délai de douze mois à compter du jugement, de compléter et régulariser les études d'impact de ce projet.

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'enquête publique actuelle. Vous constaterez que ce dossier est donc antérieur à mon élection et que, d'autre part, contrairement à ce que vous alléguiez, aucune restriction n'a été portée sur la communication sur cette enquête publique qui a eu le même traitement que toutes les autres s'étant déroulées sur la Ville. C'est au demeurant imposé par les lois et règlements, une enquête publique étant une procédure obligatoire et réglementée.

Via Publilégal il a été procédé à une insertion dans deux quotidiens, en l'occurrence *l'Humanité* et *le Parisien 93*, quinze jours avant l'ouverture de l'enquête et huit jours après son démarrage. Cet avis a fait l'objet d'un affichage en mairie et sur les 25 panneaux de la Ville, ainsi qu'à la Une du site de la Ville. Donc vous constaterez que, contrairement à ce que vous dites, la Ville a fait le nécessaire pour informer le plus largement possible sur cette enquête dans le respect des droits des Rosnéens, des lois et des règlements.

20. VŒU RELATIF A L'ARRÊT DE LA PRIVATISATION DES BUS ET POUR DES TRANSPORTS DE QUALITÉ SANS AUGMENTER LES TARIFS DES USAGERS

Monsieur le Maire

Je propose maintenant à Madame THIBAUT de nous présenter le vœu du groupe RES.

Magalie THIBAUT

C'est Monsieur Franck DELALANDE qui le présentera pour le groupe Rosny écologique et solidaire.

Franck DELALANDE

Vœu du groupe RES, envoyé le mois dernier. C'est le vœu relatif à l'arrêt de la privatisation des bus et pour des transports de qualité sans augmenter les tarifs des usagers.

Quelques éléments du contexte en préalable. Il a été constaté que de nombreux bus passaient toutes les 30 minutes simplement, sur notre Ville – ce qui est un véritable problème – ainsi qu'une détérioration des transports concernant le RER E, qui passait antérieurement toutes les quinze minutes. Nous arrivons à avoir des 25-30 minutes. Premier point.

Le deuxième point, c'est l'augmentation du pass Navigo. Il circule une information d'une augmentation très significative du pass Navigo. Cela pose un problème.

Le troisième point, c'est aussi la privatisation d'un service public. La privatisation de certains services publics de transports a déjà été faite. Notamment, l'exemple de l'Angleterre nous montre bien que cela peut poser des problèmes très importants d'accidents.

Considérant la loi d'orientation des mobilités fixant un calendrier de fin de monopole de la RATP et la SNCF en Île-de-France ;

Considérant que le choix d'Île-de-France Mobilités est d'écarter la possibilité d'une régie publique pour l'exploitation des bus actuellement gérés par la RATP et le remplacement de l'entreprise publique RATP par 12 entreprises privées au plus tard le 1^{er} janvier 2025 ;

Considérant l'absence d'obligation européenne de privatisation des lignes de transports publics aujourd'hui exploitées par la RATP et la SNCF ;

Considérant l'état très préoccupant des finances d'Île-de-France Mobilités et du montant de 4,9 milliards d'euros d'emprunts nécessaires à la fois au rachat des biens liés à l'exploitation des seuls bus et de la RATP ;

Considérant que ce basculement vers le privé entraîne d'ores et déjà une dégradation des conditions de travail des conducteurs et des conductrices de bus de la RATP, dont l'ajout d'une heure travaillée non-payée par jour ;

Considérant que le transfert des personnels de la RATP se prépare actuellement sans aucune garantie de maintien des conditions de travail ni reprise de l'intégralité du personnel, laissant craindre un grand plan social ;

Considérant que cette incertitude engendre une vive inquiétude parmi ces personnels de la RATP et provoque environ 200 démissions et abandons de poste par trimestre parmi les conductrices et les conducteurs de bus ;

Considérant la perte d'attractivité du métier engendrant la pénurie nationale des conductrices et des conducteurs de bus ;

Considérant les délibérations 235 et 238 du 11 octobre 2021 du Conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités ont engendré une baisse de l'offre des transports publics de 165 lignes de bus RATP, également 13 lignes de métro, également sur les lignes de RER C, D et E, sur les lignes Transilien H, N et U et sur les lignes de tramway 2, 4, 6, 7, 8 et 11 ;

Considérant que cette baisse de l'offre s'ajoute aussi les accidents d'exploitation en hausse ainsi que la baisse de la régularité de plusieurs lignes de RER et Transilien, les retards en matière d'investissements de ces matériels roulants et des nouvelles infrastructures ;

Considérant les effets désastreux de cette situation et sur les conditions de transports des usagers et leurs conséquences économiques, sanitaires, environnementales et personnelles (retards, licenciements, véhicules surchargés, retour à l'automobile individuelle, etc.) ;

Considérant les objectifs de la stratégie nationale du bas-carbone visant à atteindre, à l'échelle nationale, la neutralité carbone 2050 et les engagements de la France dans le cadre de l'Accord de Paris qui vise à réduire d'au moins 40 % les émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990 ;

Considérant la nécessité de réduire la part de la voiture individuelle dans les modes de transport sur le territoire ;

Considérant les inquiétudes suscitées par l'annonce de Madame PÉCRESSE sur les hausses massives prévues en 2023 du passe Navigo ;

Considérant la hausse de l'ensemble des coûts de la vie depuis plusieurs mois pour l'ensemble des ménages et les particuliers les plus modestes (inflation à des niveaux record depuis 64 ans, forte hausse du prix de l'énergie) ;

le Conseil municipal de Rosny-sous-Bois émet le vœu suivant :

DEMANDE à Madame Valérie PÉCRESSE, présidente d'Île-de-France Mobilités, d'annuler la hausse du passe Navigo et de renforcer l'offre de transport ;

S'OPPOSE ainsi à toutes les augmentations du prix du passe Navigo ;

DEMANDE à Île-de-France Mobilités le rétablissement de l'offre de transports en commun à 100 % et l'augmentation de la fréquence sur les secteurs à forte tension, dont notamment le RER E ;

DEMANDE un plan d'investissement à la hauteur des besoins dans les transports du quotidien et l'élaboration urgente d'un volet transports dans le cadre du contrat de plan État-Région en cours ;

DEMANDE à Madame Valérie PÉCRESSE, présidente d'Île-de-France Mobilités, la suspension immédiate de la privatisation de toutes les lignes de bus RATP ;

DEMANDE au Parlement de prendre les dispositions législatives nécessaires afin de permettre à la RATP et à la SNCF de poursuivre l'exploitation des lignes dont elle a la seule responsabilité aujourd'hui ;

enfin, EXPRIME sa solidarité avec les usagers, les cheminotes et cheminots, ainsi que tous les personnels des transports publics d'Île-de-France.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur DELALANDE. J'apporte une réponse.

Après la présentation de ce vœu, j'aimerais quand même rétablir quelques vérités. Le Conseil municipal n'est pas le lieu pour rejouer les élections régionales de 2021 et présenter à la délibération de l'assemblée communale des textes partiels, instrumentalistes ou politiques.

Pour commencer, un petit rappel. Les transports franciliens ont continué à fonctionner pendant les confinements successifs pour maintenir l'activité économique de la région et, plus généralement, du pays. Cependant, les mesures étatiques de soutien à l'économie se sont peu penchées sur le réseau de transports en lui attribuant moins de 150 millions d'euros sur les 3 milliards à compenser.

En outre, la gestion en bon père de famille d'Île-de-France Mobilités a permis de maintenir stable le prix du passe Navigo depuis 2017 alors que l'inflation sur la période atteint les 11 %.

La guerre en Ukraine et l'explosion des prix de l'énergie qui en découle, alors que c'est le premier poste de dépenses du secteur des transports publics, vont entraîner, pour l'année 2023, 950 millions d'euros de dépenses supplémentaires.

Dans ce contexte, la Région et les collectivités ont mené un travail acharné, permettant de libérer 300 millions d'euros d'économies, mais le compte n'y est pas. Il manque 650 millions d'euros.

Face à ce constat, la présidente de la Région a refusé de faire porter cet effort exclusivement sur les usagers, ce qui aurait porté le prix du pass Navigo à près de 100 euros. Valérie PÉCRESSÉ refuse également de réduire l'offre de transports, qui serait un contresens en termes de pouvoir d'achat et de transition écologique, alors même que les niveaux de fréquentation sont revenus à ceux de 2019. Pour autant, la Région ne sacrifiera pas davantage les investissements de modernisation dont le territoire régional a tant besoin, et notre département en particulier.

C'est pourquoi la présidente de la région Île-de-France a demandé à Élisabeth BORNE et son gouvernement d'explorer deux pistes principales pour poser les bases d'un nouveau pacte de financement des transports franciliens : la baisse de la TVA à 5,5 sur les transports collectifs, qui sont des services essentiels, et la hausse du versement Mobilités. Aujourd'hui, la balle est dans le camp de l'État.

Si nous partageons votre souhait de rétablir l'offre de transport à 100 % et d'augmenter la fréquence dans les secteurs à forte tension, là aussi il est nécessaire de rétablir quelques vérités.

Depuis le début de l'année, Île-de-France Mobilités demande aux opérateurs de transports de remonter à 100 % de l'offre contractuelle, tournant la page de l'offre dégradée pendant les périodes de confinement. Or, la RATP n'arrive pas à produire l'offre qui lui est demandée. Ainsi, en septembre, la présidente de Région a demandé à la RATP de produire 98 % de l'offre de transport en vigueur en 2019, c'est-à-dire avant le confinement. L'opérateur en a réalisé à peine plus de 90 %. La demande faite revient donc à augmenter l'offre et non à la réduire.

Ces efforts de la RATP nécessiteront de renouer le dialogue avec les syndicats, car, au-delà des difficultés de recrutement dans cette profession en général, une grande partie de la situation est liée à un problème de dialogue social au sein de la RATP, et c'est assurément le premier défi que devra relever Jean CASTEX.

Devant ces défaillances de la RATP et ainsi que devant la qualité des réseaux Optile et de ceux de province, où la mise en concurrence est la règle depuis 1982, et contrairement à vos affirmations, la fin du monopole de la RATP ne peut être qu'une avancée positive vers une meilleure offre de transports. De plus, l'ouverture à la concurrence des transports en commun a été permise par la loi d'orientation des mobilités, dite loi LOM, pour mettre fin à une situation paradoxale où la RATP se positionne sur des lots en France et en Europe, ouverts à la concurrence, mais conservait une situation de monopole sur son giron historique.

Vous appelez de vos vœux un plan d'investissement et l'élaboration d'un volet transports dans le cadre du contrat plan État-Région. C'est déjà le cas depuis juillet dernier. En effet, deux avenants du CPER 2015-2020 ont été conclus par l'État et la Région pour engager des investissements urgents dans le champ des mobilités. Plus de 2 587 millions d'euros afin de ne pas suspendre les chantiers en cours, un record en termes d'investissement.

Afin de répondre à la modernisation des infrastructures, les besoins financiers sont estimés à 10 milliards d'euros pour les cinq prochaines années, en dehors des chantiers du Grand Paris Express. Le CPER étant un acte à 50/50 entre l'État et la Région, la présidente de la Région demande l'implication financière de l'État et réclame 4 milliards d'euros pour soutenir ses travaux. La Région mettra la même somme, et les départements sont déjà prêts à financer à hauteur de 1,5 milliard d'euros.

Les projets concernés par ce plan sont des avancées majeures pour les Rosnéens, permettant une meilleure desserte de nos villes :

- le projet Éole, avec le prolongement du RER E, où le budget a explosé, passant de 3,7 milliards à 5,4 milliards d'euros. Pour rappel, une fois les travaux réalisés à l'horizon 2024, les Rosnéens seront à moins de trente minutes du quartier de La Défense, sans changement,
- l'inscription au financement dans le cadre du CPER de la mise en accessibilité de la gare de RER du Bois Perrier pour environ 70 millions d'euros, pour des travaux en 2025-2026,

- la réfection complète de la passerelle et des quais de la gare du centre-ville d'ici trois ans,
- le prolongement des lignes de métro, avec notamment la fin des travaux de la ligne 11 jusqu'à Rosny Bois Perrier et l'ouverture des trois stations début 2024.

La Région s'est également mobilisée pour que la phase 2 du prolongement sud du T1 desserve Rosny-sous-Bois en 2027.

La présidente de Région est prête à investir et regrette que l'État ne soit pas au rendez-vous. Pour le moment, l'État ne s'est engagé qu'à hauteur de 200 millions d'euros par an pour les transports en commun, selon la loi d'orientation des mobilités.

Il n'y a donc aucune privatisation, ni de l'entreprise publique, ni des transports publics en Île-de-France, mais une gestion scrupuleuse des deniers publics pour améliorer toujours et sans cesse l'offre de transports, la régularité, le confort des usagers avec des budgets toujours plus contraints.

Devant l'ensemble de ces éléments, la majorité municipale votera contre ce vœu. En effet, si nous sommes pleinement engagés pour améliorer l'offre de transports apportée aux Rosnéens, nous souhaitons le faire avec l'autorité de transports IDFM et non contre elle.

Fort de des éléments que je viens de vous apporter, je suis certain que Madame KELOUA, notre députée, ne manquera pas d'interpeller le Gouvernement pour qu'il s'engage en soutien de la Région, Île-de-France Mobilités, et notamment dans la finalisation des financements du contrat de plan État-Région.

Monsieur ITZKOVITCH.

Ivan ITZKOVITCH

Oui, pour une explication de vote du groupe URAM.

Nous aurions pu – et d'ailleurs je m'en suis ouvert à la présidente du groupe RES – voter ce vœu parce que, évidemment, tous les Rosnéens, quelles que soient leurs opinions, le quartier où ils habitent, quelles que soient leur condition, sont confrontés à ces dysfonctionnements (on va appeler cela comme ça) des transports qui desservent la ville de Rosny-sous-Bois ; que ce soit les transports de bus ou le RER.

Pour autant, il nous semble que ce vœu aurait pu être un peu moins idéologue et un peu moins orienté pour que tout le monde puisse le voter. En tout état de cause, que nous puissions, nous, groupe URAM, y apporter notre soutien. Pourquoi je vous dis cela ? Parce que vous faites le lien entre le dysfonctionnement, qui est réel, que personne ne peut contester, le manque de moyen, qui est réel, quelle que soit son origine (l'État, la Région, tout le monde se renvoie la balle, naturellement), et la soi-disant privatisation des transports.

Bon, nous pouvons avoir un débat extrêmement long. Je remarque toujours – et c'est extrêmement drôle à chaque fois – qu'à chaque fois que l'on parle de la privatisation des transports en France on prend l'exemple de l'Angleterre. C'est une tarte à la crème. À chaque fois, on nous dit : « *Regardez ce qui s'est passé en Angleterre. Il y a eu des accidents* ». Oui, sauf que cela n'a rien à voir avec le modèle français, qu'en Angleterre on a privatisé à la fois la régulation, le réseau lui-même, la gestion du réseau lui-même et la desserte, ce qui n'est pas du tout le cas du modèle français de privatisation, qui est un modèle où le réseau, la régulation du réseau reste une autorité publique, une société que tout le monde connaît (RFF), établissement public qui gère le réseau et, ensuite, ce sont les transports eux-mêmes qui sont privatisés. Cela n'a rien à voir, et déléguer cela n'a rien à voir avec le modèle anglais.

Et puis, de dire que la privatisation entraîne des accidents, vous savez, il me semble que la ligne SNCF qui desservait la gare de Brétigny-sur-Orge il y a quelques années, ce n'était pas une ligne privée. Il y a eu un accident. Il y a eu des morts. Il a été prouvé – et d'ailleurs la SNCF a été condamnée récemment – que c'était un manque d'entretien, et pourtant la SNCF est largement (en tout cas à l'heure actuelle) à capital public et largement une entreprise publique.

Donc, vous voyez, d'être public ou privé, cela ne fait pas échapper aux problèmes d'entretien et aux accidents qui peuvent se produire.

Ensuite, s'il l'on revient à la situation rosnéenne, vous avez mentionné des lignes de bus, Monsieur DELALANDE, qui dysfonctionnent. Nous l'avons vu, le maire de Montreuil, notamment, s'est mobilisé sur le cas particulier de la ligne 102, qui est une grande ligne qui dessert beaucoup de transports lourds et qui fait des rabattements notamment sur les métros, notamment pour un certain nombre de Rosnéens qui sont sur le quartier de la Boissière et du Bois Perrier, par exemple. Mais quand on regarde les lignes qui dysfonctionnent, ce ne sont pas des lignes privées. Ce ne sont pas des lignes qui ont été déléguées. Ce sont des lignes publiques, opérées notamment ici par la RATP. Donc faire le lien, peut-être un peu rapidement, entre la soi-disant privatisation et le dysfonctionnement, cela ne nous semble pas correct et en tout cas pas correspondre à la volonté initiale de votre vœu qui était de dire : « *Il faut améliorer les transports* », ce avec quoi nous sommes naturellement bien d'accord.

Et puis, la deuxième chose, c'est quand même, il me semble, un peu gênant dans votre vœu. C'est qu'il ne faut pas occulter les problèmes – en dehors de toute polémique – qui sont ceux aujourd'hui des opérateurs. Nous en avons des exemples tous les jours. Pour recruter, tous les jours nous entendons dans la presse que, notamment à la RATP, on a du mal à recruter des conducteurs de bus ; on a du mal à recruter des conducteurs de métro ; la SNCF a du mal à recruter des conducteurs de train.

Bon, c'est le contexte actuel du pays, ce problème de manque de main-d'œuvre dans un certain nombre de secteurs. Il n'y a pas que les transports qui sont concernés. Donc, de là à dire que tout est de la faute de la Région, tout est de la faute d'IDFM et tout est de la faute de l'État qui ne donne pas assez d'argent, je trouve ce raccourci un peu limite et si on veut justement avoir ce type de vœu – qui, à mon avis, doit être un vœu qui doit être voté à l'unanimité s'il veut avoir de la force et s'il veut dire : « *Voilà, quelles que soient nos opinions politiques, nous, différents groupes du Conseil municipal, solennellement demandons aux autorités compétentes d'améliorer la condition de la desserte de transports à Rosny* ». Oui, mais dans ce cas-là ne teintons pas ce type de vœu d'une idéologie qui n'est pas celle de tout le monde. Elle est la vôtre, et nous la respectons le plus profondément possible, mais elle n'est pas la nôtre et donc elle nous empêche de voter ce vœu qui n'est pas assez consensuel, même s'il va dans le bon sens.

Donc nous, naturellement, voterons contre ce vœu. Je ne voudrais pas que cela soit interprété comme le fait que l'URAM n'en a rien à faire des transports et de la façon dont les Rosnéens sont ballotés (parce que c'est le cas) dans les transports. Vous vous souvenez de ce que nous disait André SANTINI : « *On nous roule. On ne roule pas, on nous roule* ». C'est exactement cela, et cela fait vingt ans qu'il le dit. Nous avons toujours le sujet en Île-de-France. Pour autant, cette position contre ne doit pas être mal interprétée. Elle est contre ce vœu ; elle n'est pas contre, naturellement, l'ambition première qui était de faire que les transports s'améliorent. Donc, vous l'aurez compris, nous voterons contre.

Monsieur le Maire

OK, je passe au vote. Madame KELOUA, avant de passer au vote.

Fatiha KELOUA

Oui, puisque vous m'avez interpellée, je peux prendre la parole ?

Monsieur le Maire

Oui, allez-y.

Fatiha KELOUA

Je vous remercie.

J'ai vu, il y a quelques semaines, Monsieur LECRAS, qui dirige la ligne de RER E et les lignes de tramway sur la circonscription.

Donc cela ne concerne pas Rosny, mais tout de même. Il m'a fait une synthèse de la situation et j'aimerais quand même vous la communiquer très rapidement.

Les problèmes de notre RER E sont nombreux et structurels.

Alors, premier problème : le manque d'investissement dans les travaux sur les infrastructures. C'est-à-dire que, les cinq dernières années, au lieu de dépenser de l'argent pour les travaux, puisque nos infrastructures sont vieillissantes, notre présidente de Région a décidé plutôt de faire une promesse électorale de la prolongation de la ligne E avec Éole et une livraison urgente de cette ligne.

En effet, nous allons avoir le prolongement d'Éole en septembre 2023, alors que le rodage ne sera pas fait, d'ailleurs. Donc nous aurons une année, encore, supplémentaire de difficultés. Par contre, le budget pour les rénovations, les réparations de l'existant a été souvent, trop souvent, minoré. Donc aujourd'hui, nous arrivons dans une situation où peu de trains circulent parce qu'il y a des travaux à faire, notamment, si vous l'avez remarqué, vacances scolaires, les quinze jours de la Toussaint, il n'y a quasiment pas eu de trains. Monsieur LECRAS le regrette, puisque c'est un dirigeant sérieux, mais il est tiraillé entre des promesses électorales et Madame PÉCRESSE, notre présidente, qui insiste pour qu'il y ait la livraison urgente de la ligne Éole, et les travaux d'infrastructure.

Les deux s'entrechoquent, ce qui fait que notre situation est catastrophique et, je suis désolée de vous le dire, mais payer 78 euros par mois pour un train qui passe souvent une fois par heure... Moi, cela m'est déjà arrivé d'arriver à 9 h 2, de louper mon RER et d'attendre jusqu'à 10 heures. Je trouve cela exécrable. Je ne mets pas la faute sur Monsieur LECRAS, mais sur IDF Mobilités puisque c'est la réalité de la situation.

Quant à l'État, bien sûr, l'État doit s'engager, mais malheureusement, je ne suis pas dans la majorité, donc je fais de mon mieux pour comprendre la situation. Mais vous avez parfaitement raison, l'État doit s'engager auprès de la Région.

Monsieur le Maire

Merci Madame KELOUA. Monsieur CAREL, puisque vous connaissez bien le sujet.

Pierre-Olivier CAREL

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir chers collègues, mesdames et messieurs.

Je voudrais apporter quelques précisions aux propos qui viennent d'être tenus et émettre un regret. Je pense que placer Monsieur Vincent LECRAS dans une situation d'arbitrage entre les différentes entités de la SNCF me semble un peu compliqué. Je partage, Madame KELOUA, ce que vous avez indiqué : que c'est un grand professionnel, et je pense que tout le monde le reconnaît. Il a un établissement qui est très difficile puisqu'il gère le RER E, la ligne P du Transilien et le T4, plus le tram-train d'Esbyly.

Quand Monsieur LECRAS fait part de ses difficultés de fonctionnement, il est quand même à rappeler que, pour l'entretien de tout ce qui est matériel, Île-de-France Mobilités et la Région Île-de-France ont financé un deuxième site d'entretien à Noisy-le-Sec pour pouvoir entretenir les RER, notamment ; que les RER E aujourd'hui sur les rames MI 2N qui posent des problèmes structurels de sous-motorisation et de défaut de fiabilité, notamment sur les portes, vont arriver à renouvellement, à vingt ans au lieu de quarante, puisque ce sont des rames qui ont été mises en service dans les années 2000. Et, si Madame PÉCRESSE appelle de ses vœux le prolongement du RER E et la modification de la ligne avec l'ouverture à l'ouest, d'abord à Nanterre-La Folie, puis ensuite à Mantes-la-Jolie, c'est bien pour pouvoir injecter les RER NG qui sont donc les RER nouvelle génération qui vont venir prendre le relai des RER E et permettre d'avoir une meilleure régularité au niveau matériel.

Maintenant, un des gros points noirs de l'Est parisien en termes de fonctionnement, une fois que l'on a ôté le matériel, est qu'il y a des problèmes de conflit de circulation. Les RER ne circulent pas sur les voies uniques.

Ils les partagent avec du fret. Ils les partagent avec un trafic international. Ils les partagent avec des TER qui vont sur Grand Est, des TER qui vont en Bourgogne – Franche-Comté. Il y a aussi une multitude de difficultés de ce point de vue-là.

Et le point noir principal, c'est l'infrastructure. Il est à rappeler quand même, que si Île-de-France Mobilités a une contractualisation directe avec Transilien en tant qu'opérateur de transport, s'il y a des liens avec Gares et Connexions dans le cadre du contrat de plan État-Région, il n'y a aucun lien entre Île-de-France Mobilités et SNCF Réseau.

Or, l'entretien aujourd'hui des voies, c'est-à-dire l'entretien des caténaires, le renouvellement voies ballastes – puisque nous avons les caténaires qui sont quasi-centenaires sur certaines portions de la ligne –, s'il doit y avoir un accroissement de la puissance électrique, le site de Noisy-le-Sec, en termes de transformation électrique, ne fournit pas la puissance nominale suffisante pour faire circuler tous les trains. Un certain nombre de trains sont obligés de lever le pied à l'accélération pour éviter de tirer une puissance qu'ils n'arriveraient pas à avoir. Tout cela n'est pas contractualisé avec Île-de-France Mobilités et c'est SNCF Réseau, dans une négociation directe avec le ministère des Transports et l'État, qui décide où sont les priorités et comment les investissements sont fléchés.

Malheureusement, l'ouverture à l'Ouest du RER E risque d'être retardée. Alors, il y a des difficultés sur le pôle du CNIT à La Défense, il y a des difficultés sur le pôle de la Porte-Maillot, mais il y a également de très fortes difficultés sur le renouvellement des voies à l'ouest, où SNCF Réseau a présenté une facture de 1,3 milliard supplémentaire posée sur la table à Île-de-France Mobilités, en disant : « *Si vous ne financez pas, nous ne prolongerons pas la ligne* ».

Donc je crois qu'il est bon d'être mesurés sur les responsabilités. Oui, il y a des difficultés, mais il faut bien les affecter à chacun des opérateurs. Madame la Députée, moi je vous invite à porter votre voix sur le budget de transports à l'Assemblée nationale, de manière à renforcer les moyens de SNCF Réseau qui, aujourd'hui, est en grande difficulté financière, notamment pour permettre que 50 % des trains qui circulent en France le soit en Île-de-France, pour permettre aux Franciliens de se déplacer dans de très bonnes conditions et bénéficier du réseau de transport normal que nous devrions avoir, vous l'avez dit, pour le prix d'un passe Navigo, mais également pour une mobilité qui permette de se rendre à son travail, à son lieu de loisirs, à son lieu sportif, un déplacement quotidien qui n'en soit plus une peine avec des trous d'offre, avec des trains qui sont en panne ou avec des trains qui ne peuvent pas circuler.

Monsieur le Maire

Merci pour ces précisions. Je passe au vote.

Y a-t-il des abstentions ? 1 abstention. C'est normal. Y a-t-il des votes contre ce vœu ? Alors je vous laisse compter, Madame VAVASSORI.

Patricia VAVASSORI

Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Je vais dire : combien de votes pour ? Maintenant nous allons voter pour les votes pour, comme cela, ça va être plus simple. Qui vote pour le vœu ?

Pierre-Olivier CAREL

7

Patricia VAVASSORI

Non, 6.

Monsieur le Maire

Madame SEBAN, je n'ai pas... Oui, alors attendez. Qui vote pour le vœu ? Donc 7.

Patricia VAVASSORI

7 votes pour.

Monsieur le Maire

Une abstention.

Patricia VAVASSORI

Une abstention et, du coup, je ne sais plus compter...

Monsieur le Maire

Il est tard, Madame VAVASSORI.

Patricia VAVASSORI

Vous m'avez perturbé, merci. Et 34 votes contre.

**34 votes contre, 1 abstention (M. Fabrice LE FLOCH « Le Rosny que nous aimons »)
et 7 voix pour (R.E.S.)**

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

42

7

Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA,
M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

CONTRE

34

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme AWAD, M.
ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme
REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme
ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme
MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M.
CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M.
PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme SEBAN,
M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M.
ITZKOVITCH, Mme DA COSTA,

ABSTENTION

1

M. LE FLOCH

Monsieur le Maire

Monsieur DELALANDE, et nous clôturerons là-dessus.

Franck DELALANDE

Évidemment, je ne commenterai pas le vœu ni le vote. Cependant, deux éléments : sachez qu'il y a 15 000 signatures à ce jour de la pétition, ce qui veut dire que nous sommes 15 000 à ne pas avoir le même constat, et le Conseil général du Val-de-Marne – qui n'est surtout pas de notre couleur – a voté ce vœu.

Monsieur le Maire

Très bien. Écoutez, les choix sont différents pour les uns et les autres.

Bien, je vous remercie de votre participation à ce Conseil municipal. Nous nous retrouverons donc pour la prochaine séance, qui aura lieu le jeudi 15 décembre ici, à 19 h 30. Merci et bonne fin de soirée à tous.

PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST LEVÉE A 21H16.

Secrétaire de séance



Mme Patricia VAVASSORI

Le Maire,



Jean-Paul FAUCONNET

Vice-Président de Grand Paris Grand Est

